



Pêches et Océans
Canada

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Demande de soumissions n° : F5211-180798

Date de clôture : Le mercredi 13 mars 2019

Heure de clôture : 14 h (heure de l'Atlantique)

Cet appel d'offres est pour Pêches et Océans Canada.

Titre : Tourelle – ouvrage de protection - Réparatoir

Lieu des travaux : Havre de pêche de Tourelle – Gaspésie Nord

La présente trousse d'appel d'offres comprend ce qui suit :

1. Avis d'appel d'offres
2. Plans et devis
3. Formulaire de soumission (**Obligatoire – à remplir par le soumissionnaire**)

LIEU(X) DE CLÔTURE :

Lieu n° 1 – Pour les soumissions électroniques UNIQUEMENT

Veillez faire parvenir votre proposition électronique à l'adresse suivante :

DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca

La taille maximale par courriel (pièces jointes comprises) est limitée à **10 Mo**. Au-delà de cette limite, le MPO pourrait ne pas recevoir votre courriel. Nous vous suggérons de compresser le courriel ou de transmettre plusieurs courriels pour garantir l'envoi. Les soumissionnaires sont tenus de transmettre leur proposition et de prévoir suffisamment de temps pour que le MPO la reçoive avant la fin de la période indiquée dans la demande de proposition (DP).

Pour les soumissions transmises par courriel, le MPO ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à la transmission ou à la réception. Le MPO transmettra un courriel de confirmation aux soumissionnaires une fois la soumission reçue.

Lieu n° 2 – Pour les soumissions papier

Pêches et Océans Canada,
À l'attention de : Emmanuelle Porter
Réf. : F5211-180798
Centre d'approvisionnement – Bureau de Fredericton,
301, rue Bishop, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

Veillez prendre note de ce qui suit :

Tous les Sécurité des offres de soumissions doivent être envoyés en format papier au plus tard à la date et à l'heure de clôture à l'adresse postale indiquée ci-dessus, peu importe si la soumission est envoyée au lieu n° 1 ou n° 2.



PRODUITS LIVRABLES ET PORTÉE DES TRAVAUX

Portée :

Les travaux de réparation de la protection en enrochement au havre de pêche de Tourelle en Gaspésie comprennent, sans s'y limiter, la démolition partielle, le profilage et la fourniture et le rechargement de la protection en enrochement existant au moyen de pierre 1 à 3 t.m., la fourniture de matériaux granulaires et les travaux de mise en place au pied de la rampe de mise à l'eau, le tri pour utiliser les panneaux de béton récupérés de la démolition des anciens quais en mur berlinois en inventaire dans le havre afin de faire la transition entre l'aire de service et la protection en enrochement, la récupération et réutilisation de la pierre de protection et des matériaux granulaires et la disposition des matériaux de démolition ne pouvant être réintroduit dans les nouveaux ouvrages.

FAMILIARISATION AVEC LE SITE

Avant de soumissionner, les entrepreneurs doivent visiter le site et les alentours à leurs propres frais, afin d'examiner et de vérifier la forme, la nature et l'étendue des travaux, de décider des matériaux nécessaires à leur exécution et d'examiner les moyens d'accès au site, la gravité et l'incertitude des conditions météorologiques et l'exposition à ces conditions, les conditions du sol, et tout l'hébergement qui leur sera nécessaire. Ils doivent, de manière générale, obtenir tous les renseignements nécessaires concernant les risques, les éventualités et les autres circonstances qui peuvent influencer leur soumission. Aucune indemnité ne sera prévue par la suite en raison d'une erreur ou d'une négligence d'observer ou de déterminer correctement les conditions qui s'appliquent.

Avant de visiter le site, les entrepreneurs, les soumissionnaires et leurs invités doivent examiner l'article 01 35 29 du devis – Exigences en matière de santé et sécurité. Toutes les mesures de sécurité pertinentes doivent être prises pour toutes les visites du site, que ce soit avant ou après l'acceptation de la soumission.

DATES DE DÉBUT ET DE FIN PRÉVUES

Les services de l'entrepreneur débuteront dès l'attribution du contrat. Ce projet devrait se terminer **30 avril 2019**.

EXIGENCES OBLIGATOIRES :

- Le montant minimum acceptable de l'assurance responsabilité civile et de protection contre les dommages matériels est de **2 000 000 \$** par occurrence. Toutes les soumissions **doivent** présenter une confirmation de la compagnie d'assurance du soumissionnaire que l'assurance nécessaire sera disponible au moment de l'attribution du contrat.

Période de questions et réponses : le MPO accepte les questions des soumissionnaires **jusqu'au mercredi 6 mars 2019 à 14 h (heure de l'Atlantique)**. Celles-ci doivent être transmises **directement et seulement** à l'agente de négociation des marchés dont le nom figure ci-dessous.

Les demandes de renseignements concernant le présent appel d'offres doivent être transmises **SEULEMENT** par écrit, en faisant parvenir un courriel à la personne qui suit :

Emmanuelle Porter

Agente principale des contrats

Courriel : DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca